



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-487

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 mai 2018, a adopté le règlement numéro 18-487 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 18-487 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 15^{ème} jour du mois de juillet 2019.

Mariève Bernier
Greffière de la Ville de Chapais

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, KATHY TREMBLAY, ADJOINTE ADMINISTRATIVE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'UN AVIS PUBLIC **RÈGLEMENT NUMÉRO 18-487 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 16-466 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS** A ÉTÉ AFFICHER À L'HÔTEL DE VILLE AU 145 BOULEVARD SPRINGER, AU BUREAU DE POSTE CANADA SITUÉ AU 124 BOULEVARD SPRINGER ET SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHAPAIS (www.villedechapais.com)

Kathy Tremblay
Adjointe administrative